



---

## PROGRAMME TERRITORIAL DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

---

# Performance énergétique du parc immobilier de Martinique

Informations et échanges du 04 avril 2017

# Points abordés

- Les **enjeux énergétiques** du parc immobilier de la Martinique,
- Le lancement d'un **Appel à projets** sur la rénovation énergétique,
- La concertation autour **de la Réglementation Thermique Martinique (RTM)**.



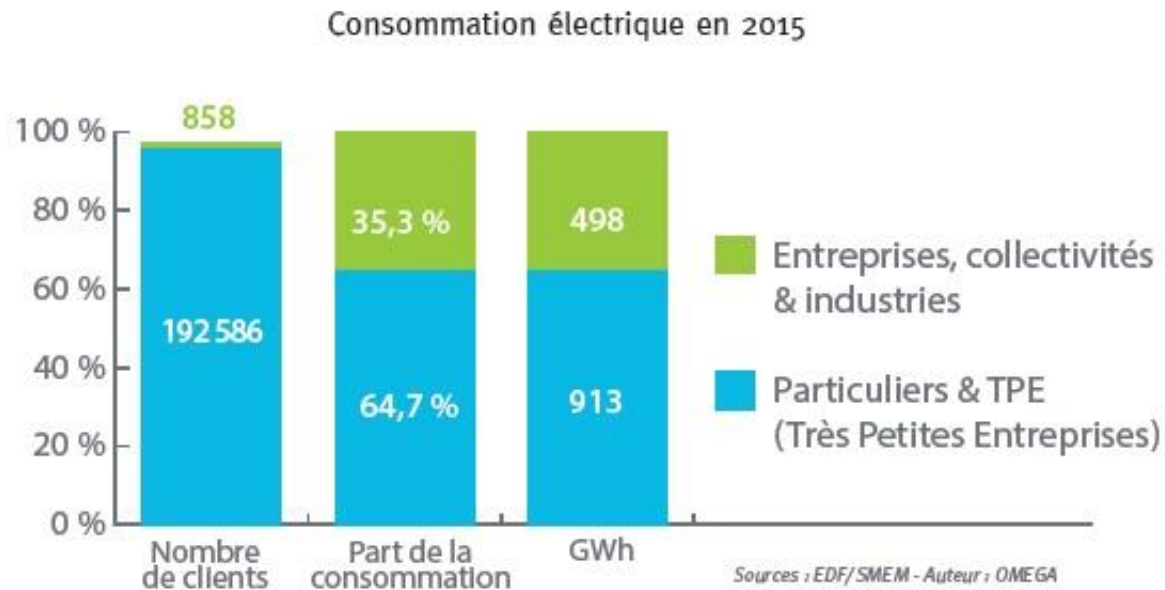
# Les enjeux énergétiques du parc immobilier de Martinique



## Les chiffres clés du parc immobilier

- ❖ Le parc de logement : 162 800 résidences principales (2011)
  - Hausse de 24% en 12 ans
- ❖ Des logements de plus en plus équipés
  - 62 % des logements ont accès à l'ECS en 2011 (contre 39,4% en 1999)
  - 21,4 % des logements ont une pièce climatisée en 2011 (contre 6,4% en 1999)

Source INSEE



## Les objectifs énergétiques fixés

- ❖ Objectif 2030 → Autonomie énergétique de l'île
  - ❖ Le bâtiment représente 27% de la consommation d'énergie finale en Martinique
    - Réduction de 25% des consommations énergétiques en 2020
  - ❖ Taux de renouvellement du parc ~ 2% par an
    - Les bâtiments martiniquais de 2030 existent déjà à 60-70%
- L'atteinte des objectifs environnementaux passe par la rénovation énergétique





---

## PROGRAMME TERRITORIAL DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

---

# APPEL A PROJETS

« Rénovation énergétique du parc immobilier de Martinique »

2017

# OBJECTIFS

- ❖ Accompagner la filière de la rénovation
- ❖ Soutenir les maîtres d'ouvrages ambitieux
- ❖ Réduire la consommation des bâtiments existants
- ❖ Améliorer le confort des occupants
- ❖ Suivre et valoriser les démarches exemplaires



# CIBLES PRIORITAIRES

## Répartition en 3 catégories :

- ❖ Petit bâtiment commercial, artisanat, restauration...
  - Surface inférieure à 300 m<sup>2</sup>
- ❖ Bâtiment tertiaire, bureaux, grandes surfaces...
  - Surface supérieure à 300 m<sup>2</sup>
- ❖ Logement collectif
  - Au moins 8 logements





# MAITRE D'OUVRAGES CIBLES

- ❖ Collectivités locales et leurs groupements,
- ❖ Etablissements publics,
- ❖ Bailleurs sociaux,
- ❖ Entreprises,
- ❖ Associations,
- ❖ Syndicats, SEM, SPL, SCI...

Les particuliers ne sont pas éligibles



# CATÉGORIES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES

## Répartition en 6 catégories :

- ❖ Réduction des apports de chaleur en toiture
  - ➔ Isolation, surtoiture ventilée, ...
- ❖ Réduction des apports de chaleur en façade
  - ➔ Isolation, bardage, casquettes, ...
- ❖ Limitation des apports de chaleur des ouvrants
  - ➔ Favoriser la ventilation naturelle en zone non climatisée
  - ➔ Etanchéité à l'air des zones climatisées
  - ➔ Protections solaires fixes ou mobiles

# CATÉGORIES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES

## Répartition en 6 catégories :

- ❖ Amélioration de la production de froid
  - ➔ Remplacement par des groupes très performants
  - ➔ Système de suivi / pilotage optimisés
- ❖ Amélioration de la production de chaleur
  - ➔ Eau chaude solaire
  - ➔ Système de récupération sur groupes froids
- ❖ Optimisation de l'éclairage
  - ➔ Système LED performant
  - ➔ Solutions de pilotage et optimisation
  - ➔ Solutions d'éclairage naturel

# CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

- ❖ Ne pas démarrer les travaux avant le dépôt de dossier
- ❖ Démarrer la phase opérationnelle dans les 6 mois après le dépôt du dossier
- ❖ Réaliser des travaux significatifs à l'échelle du bâtiment sur au moins 3 catégories de travaux (toiture, façades,...)



# CRITÈRES DE SÉLECTION

- ❖ Priorité aux projets les plus ambitieux
- ❖ Critères complémentaires :
  - ✓ Enjeux architecturaux et urbanistiques
  - ✓ Confort des occupants
  - ✓ Contexte technico-économique du projet
  - ✓ Motivations du maître d'ouvrage
  - ✓ Végétalisation des espaces
  - ✓ Matériaux à faibles impacts environnementaux

# MODALITÉS DE FINANCEMENT

❖ Prise en charge de 40% des coûts HT des travaux énergétiques

❖ Financement des travaux par :

- ✓ CTM
- ✓ ADEME
- ✓ EDF
- ✓ SMEM



# MODALITÉS DE FINANCEMENT

❖ Prise en charge supplémentaire pour des projets spécifiques :

✓ Grande surface d'eau chaude solaire

✓ Contexte particulier

✓ Dimension du projet

✓ Niveau d'exemplarité très élevé

➔ Ces financements complémentaires pourront être extérieurs à cet appel à projets



# DOSSIER DE CANDIDATURE

- ❖ Dossier téléchargeable sur le site internet de l'ADEME
- ❖ Démarche allégée
- ❖ Fournir toutes les annexes possibles à la description du projet :
  - ✓ Audits énergétiques
  - ✓ Photos
  - ✓ Devis détaillés ou étude de prix
  - ✓ Plans





# DOSSIER DE CANDIDATURE

- ❖ Fournir le dossier administratif au format papier + format numérique : [anissa.zapata@ademe.fr](mailto:anissa.zapata@ademe.fr)
- ❖ Fournir les annexes techniques uniquement au format numérique
- ❖ Possibilité d'accompagner un audit énergétique préalable → Prise de contact avec l'ADEME



# PREMIER APPEL A PROJET

## Rénovation énergétique du parc immobilier de Martinique

2 dates limites de remise des projets :

- Lundi 12 juin 2017 au plus tard
- Lundi 2 octobre 2017 au plus tard

Les dossiers seront financés sous réserve des fonds  
disponibles



# PROCESSUS DE DECISION

Comité technique : sélection des projets

Comité PTME : décision d'attribution des subventions



# Lancement d'une concertation sur la Réglementation Thermique Martinique (RTM)



# CONTEXTE

- ❖ Réglementation publiée le 31/08/2013
- ❖ Application aux constructions neuves – logement et tertiaire
- ❖ Réglementation de « moyens »
- ❖ Lancement d'une évaluation en partenariat avec les acteurs de la filière : Entreprises, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage...



# Réunion de concertation le 27 avril 2017



Merci de votre attention

Place aux questions et échanges !

